

Communiqué de presse

Evolution du dispositif en Outre-Mer au sein du Groupe BPCE

Paris, le 1^{er} octobre 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique « Grandir Autrement », le Groupe BPCE annonce un projet d'évolution de son dispositif en Outre-Mer zone euro avec la cession éventuelle de l'intégralité des participations de BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM) au sein de la Banque de la Réunion, de la Banque des Antilles Françaises et de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon¹ à la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) qui a manifesté son intérêt pour cette opération.

Ce projet de cession permettrait en particulier :

- de structurer la présence du Groupe en Outre-Mer zone euro autour de ses deux grands réseaux : les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne ;
- de capitaliser sur les fortes complémentarités existantes entre la CEPAC et les banques reprises, aussi bien en termes de clientèle et de fonds de commerce que d'implantation géographique ;
- de donner les moyens à ces établissements de continuer à investir dans leur dispositif organisationnel et technologique afin de faire face aux enjeux digitaux de demain ;
- de recentrer BPCE IOM sur la banque de proximité à l'international.

Pour François Pérol, président du directoire du Groupe BPCE, « *cette opération serait créatrice de valeur pour le Groupe BPCE en lui permettant de renforcer la lisibilité de ses activités en Outre-Mer zone euro et d'en favoriser le développement. Elle aboutirait à faire de la CEPAC, présente sur ces territoires depuis 1996, un acteur de premier plan focalisé sur l'accompagnement dans la durée de ses sociétaires et de ses clients* ».

Alain Lacroix, président du directoire de la CEPAC, a déclaré : « *Durant ces cinq dernières années, la CEPAC a conduit un projet de développement ambitieux aux Antilles et à La Réunion. La conjugaison de sa solidité et de ses expertises avec le savoir-faire des équipes des Banques de la Réunion, des Antilles Françaises et de Saint-Pierre-et-Miquelon vont lui permettre de mettre en œuvre demain une stratégie de croissance durable au service des femmes et des hommes de ces territoires* ».

¹ Le Groupe BPCE rappelle qu'à la date du présent communiqué BPCE IOM détient :

- 100% du capital et des droits de vote de la Banque des Antilles Françaises ;
- 88,9% du capital et des droits de vote de la Banque de la Réunion (société cotée au marché Euronext Paris – Compartiment C) ; et
- 86,2% du capital et des droits de vote de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le projet a été annoncé, le 1^{er} octobre 2014, aux comités d'entreprise de BPCE IOM, de la CEPAC et des entités concernées par le projet.

A l'issue des procédures d'information-consultation des comités d'entreprise, et en cas d'accord des parties sur les modalités du projet, BPCE IOM déposerait une offre publique d'achat simplifiée – suivie, en cas de succès, d'un retrait obligatoire – sur les actions cotées de la Banque de la Réunion. Le prix proposé par l'initiateur de l'offre, BPCE IOM, serait – sur la base des éléments dont il dispose à ce jour – de 142,6 euros par action, représentant une prime de 34% sur le cours de clôture de l'action au 1^{er} octobre 2014. Par rapport aux moyennes de cours 1 et 3 mois pondérées par les volumes avant cette date, les primes s'élèveraient respectivement à 35% et 46%.

Conformément à la réglementation de l'AMF, le caractère équitable de l'offre d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Banque de la Réunion, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, fera l'objet d'une validation par un expert indépendant nommé par le Conseil d'Administration de la Banque de la Réunion.

En cas d'accord des parties, la finalisation de l'opération pourrait intervenir au premier semestre 2015 sous réserve de l'obtention des autorisations requises et des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées.

A propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui des 19 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Epargne. Dans le domaine du financement de l'immobilier, il s'appuie également sur le Crédit Foncier. Il est un acteur majeur de la banque de grande clientèle, de la gestion d'actifs et des services financiers avec Natixis. Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France avec 8 000 agences, 115 000 collaborateurs et plus de 8,8 millions de sociétaires.

A propos de la CEPAC

La Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse agit sur 9 départements : Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Haute Corse, Corse du Sud, Réunion, Guadeloupe et Martinique. Forte de ses 2 millions de clients, elle mobilise 2 750 collaborateurs, 268 agences et 10 centres d'affaires. Outre les métiers de proximité, la CEPAC présente une large palette de métiers spécialisés auprès des entreprises et collectivités locales, des entreprises de l'économie sociale, des organismes de logements sociaux, des SEM et des professionnels de l'immobilier.

Contacts presse Groupe BPCE :

Christophe GILBERT : 01.40.39.66.00 – christophe.gilbert@bpce.fr

Sabine BAUDIN : 01.58.40.47.62 – sabine.baudin@bpce.fr

Contact presse CEPAC :

Magali CARME : 04.91.57.66.64 – magali.carme@cepac.caisse-epargne.fr

SUIVEZ NOUS SUR

www.bpce.fr

 [@GroupeBPCE](https://twitter.com/GroupeBPCE)